



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLICQUE FRANÇAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEU
Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Affiché le
ID : 026-212601314-20230404-2023_04_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 03 avril 2022
Convocation en date du 28 mars 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert,
G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J.
Chabanas, S. Giliotti, J. Holz, C. Poncet, A.
Ramousse, F. Simian

Absente : M-C. Rey

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2023-04-01

**Approbation du compte de
gestion de l'exercice 2022 dressé
par le receveur municipal
Monsieur Jacques Quinqueton**

L'an deux mil vingt-trois le 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la Maire explique que :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont régulières.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce compte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

